Adhésion à la CHARTE DE FONDS DE SOLIDARITÉ 13 AUX SALARIÉS GRÉVISTES DU SPECTACLE VIVANT ET DE L'AUDIOVISUEL

PRINCIPE

La caisse de soutien ne vise pas à se substituer aux solidarités internes des syndicats mais à apporter un soutien financier à toutes celles et ceux qui ne peuvent en bénéficier. Elle permet à tous les citoyen-nes d'exprimer leur solidarité de façon tangible avec les grévistes.

TERRAIN ET PERIMETRE D'ACTION Tout salarié du spectacle vivant et de l'audiovisuel employé sur le territoire des Bouches-Du-Rhône pour qui le fait de se mettre en grève signifierait une mise en danger imminente.

LE TEMPS D'APPLICATION DE CE SOUTIEN Cette caisse est mise en œuvre pour le mois de juillet 2014. Si la mobilisation devait se poursuivre au-delà de cette période, elle pourra être reconduite sur décision de l'Assemblée Générale des signataires de cette charte.

GESTION DES FONDS ET DES SOLIDARITÉS Le don, en espèces ou en chèque, est libre et peut être renouvelée. Il fera automatiquement l'objet d'un reçu. L'Assemblée Générale des signataires de la charte mandatera un comité qui assurera une gestion rigoureuse et transparente de ces fonds. Ces fonds sont destinés à apporter une compensation aux salariés grévistes. Le comité examinera, en concertation avec le demandeur, dans un esprit de confiance, chaque situation individuelle et travaillera à trouver les meilleures solutions et stratégies au regard des fonds disponibles. A l'issue du mouvement de grève, si ce fond de soutien est bénéficiaire, l'Assemblée Générale des signataires décidera de son utilisation dans le respect de la solidarité.

JE SOUSIGNÉ (E) DEMEURANT TEL MAIL

AFFIRME PAR LA PRÉSENTE MON ADHÉSION A LA CHARTE DE FONDS DE SOLIDARITÉ 13 AUX SALARIÉS GRÉVISTES DU SPECTACLE VIVANT ET DE L'AUDIOVISUEL

M'ENGAGE A VERSER À LA CAISSE DE SOUTIEN POUR JUILLET 2014 LA SOMME DE CETTE SOMME EST VERSÉE CONTRE REMISE D'UN RECU EN LIQUIDE A LA CAISSE DE SOUTIEN EN CHÈQUE A L'ORDRE DE SOLIMAR

FAIT A MARSEILLE LE

Ce reçu vous sera renvoyé par l'association

Je sous-signé Lepoittevin Michel trésorier de l'association Solimar atteste par la présente avoir reçu de le juillet 2014 la somme de destinée à alimenter la caisse de soutien aux grèvistes des festivals et diverses manifestations culturelles sur les Bouches du rhône sur la période du 1^{er} au 31 juillet 2014

"SOLIMAR" Cette association loi 1901créée en 2003 a pour buts: De porter aide, assistance et soutien aux travailleurs, professionnels et sympathisants du spectacle vivant, de l'audiovisuel et du cinéma en grève ou en lutte contre la précarisation de leurs métiers D'organiser des actions de solidarité au bénéfice des personnes sus nommées. De mener une réflexion autour de la création, la production et la diffusion artistique sur un principe d'économie solidaire.

CONTACT : SOLIMAR – 63 rue St Pierre 13005 marseille Solimar.dons@gmail.com